# Chronique Roubaisienne

**BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX**
**TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE**

### TENTATIVE DE SUICIDE

Louise D..., âgée de 28 ans, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales a tenté de se suicide en se jetant dans le canal auprès du pont Salembier.

Elle a été retirée aussitôt.

### LES BECANES S'ENVOLENT

Camille Masure, âgé de 29 ans, maçon, demeurant à Pecq, travaille dans un chantier à l'angle de la rue Barbieux et du boulevard de Douai avait eu la déplorable idée de laisser sa bicyclette à la porte.

En sortant il s'aperçut qu'elle avait disparu.

### MORT SUBITE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 11 heures on a trouvé morte dans la chambre qu'elle occupe chez M. Dandicoel, perruquier, 178, rue des Longues-Haies, Silvie D'Heyvère, tisserande, âgée de 52 ans.

Le docteur a déclaré qu'elle avait succombé à une affection cardiaque et l'a fait transporter à la morgue de l'hôpital de la Fraternité.

### TAMPONNE PAR UN CAR

Louis Hansderleys, paveur, demeurant à Maubrais, près de Tournai, travaillait boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, vers 10 heures et demie du matin lorsqu'arriva un car direct de la Compagnie Mongy. Il ne put se garer assez vite et fut renversé. Il a été blessé mais peu gravement.

### SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS

On nous communique l'ordre du jour suivant :

« Les membres du Syndicat des Débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, réunis en assemblée générale le 3 mai 1911, après avoir entendu MM. Mahieu, Deltombe, Forlix et Delannoy, protestent contre le rejet de la suppression de la licence, contre la limitation du nombre des débits de boissons, et se déclarent prêts à employer tous les moyens pour obtenir la liberté commerciale et l'égalité de tous devant la loi. »

### MALENCONTREUSE CHUTE

Henri Fourneau, âgé de 18 ans, demeurant à Mouscron, a été victime d'un assez grave accident chez M. Segard, Grande-Rue où il travaillait pour le compte de M. Henri Courselle, zingueur. En descendant d'une plate-forme où il posait une cheminée, il a fait une chute sur un entourage de chenil et s'est blessé à la cuisse gauche.

## Les Œuvres Post-Scolaires

**Amicale de la rue des Arts**

Dimanche 7 mai, poule mensuelle de tir pour tous les membres de l'Amicale (actifs et honoraires). Inscriptions de 10 heures à 11 heures et demie. 2 catégories : Jeunesse et Adultes. Nombreux prix en espèces distribués à l'issue du concours. Commissaires de service : Paul Coëtsier et Charles Farvacque.

Le même jour, à 10 heures, réunion de la commission des sports athlétiques et des équipiers football, courses à pied, etc. Ordre du jour : championnats du 18 juin ; inscriptions aux différentes sections. Présence indispensable.

Dimanche 14 mai, Excursion cycliste à Le Quesnoy. Retour pour midi.

**Association des Anciens Elèves de l'Institut Turgot**

Dimanche matin, au Stand de tir, préparation des équipes pour le Championnat des Ecoles de France.

Les élèves de l'Institut Turgot de 14 à 18 ans et les anciens élèves ayant 18 ans au 1er mai qui désirent prendre part à ce championnat sont priés de se faire inscrire au directeur du jeu.

Le stand sera ouvert de 9 heures et demie à midi.

### INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

UNION DES TRAVAILLEURS. — Ce soir vendredi, sous la direction de M. E. Vroman, répétition générale des œuvres qui seront exécutées lors du prochain concert.

PREVOYANTS DE L'AVENIR (127e section). — Le vote du 9 avril n'ayant pas atteint le quorum, le second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain en même temps que la recette de 10 heures à midi précises, salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges.

Présence indispensable de tous les sociétaires.

## ETAT-CIVIL

**DE ROUBAIX du 4 mai 1911**

*Naissances.* — Gabrielle Sampers, rue de Naples 108. — Charles Smets, rue Pellart, 49. — Maurice Vanwynsberghe, rue Desbonnets, 17. — Juliette Muylaert, rue d'Alma, 124. — Lucie Vandroy, rue de Lannoy, 9 bis. — Yvonne Buyssens, rue J.-B. Vercoutère, 12. — Adolphe Vanoudewater, rue de Denain, 132. — Julien Guienne, boulevard de Fourmies, 52. — Léon Leray, rue Lacroix, impasse Jacob, 3. — Thérèse Chabrier, rue Saint-Georges 20.

*Décès.* — Sylvie D'Heygère, 52 ans, tisserande, rue des Longues-Haies, 178. — Oscar Decottignies, 39 ans, employé aux tramways, boulevard de Strasbourg, 74. — Henri Verbeke, 71 ans, marchand de cuirs, rue de la Chaussée, 35. — François Van de Wiele, 36 ans, dessinateur, rue de l'Industrie, 62. — Charles Thooft, 16 ans, bâcleur, rue Beaurewaert, 35. Mort-né, 1.

## CROIX

RENTES OUVRIERES. — Turpin Modeste, 21 ans, à Roubaix, a marché sur un clou en travaillant sur le chantier de l'Exposition. 12 jours de repos.

— A l'Usine Agricole, Achille Leroux, 29 ans, demeurant à Tourcoing, s'est fait une piqûre à la main droite. 15 jours de repos.

— A la même usine, un maréchal-ferrant, Saumartin, 25 ans, demeurant à Roubaix, a reçu un coup de barre de fer dans le côté gauche. 10 jours de repos.

— A la même usine, Pannekoucke Elias, 21 ans, aide-maçon, demeurant à Roubaix, par suite d'une chute, s'est fait des blessures à la jambe droite. 15 jours de repos.

— Au même établissement, Dubruille Georges, charpentier, 31 ans, demeurant à Roubaix, en descendant d'une échelle, s'est blessé au pied droit. 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — *Naissance.* — Saverys Andréa, rue Faidherbe, 16.

*Décès.* — Hennequin Marthe, 2 mois, rue de l'Amiral-Courbet, cour Dutboit, 4. — Ghesquière Gilbert, 15 jours, rue Faidherbe, 18. — Boyart Victorine, 70 ans, sans profession, rue Kléber, 18.

## WASQUEHAL

RENTES OUVRIERES. — Un garçon brasseur, au service de M. Mulle-Dejaegher, à Roubaix, descendait une rondelle dans un estaminet, place Gambetta, à Wasquehal, quand il a glissé sur un os qui se trouvait sur l'escalier, et, en tombant, s'est contusionné au coude gauche. 8 jours de repos; docteur Felhœn.

ETAT-CIVIL de WASQUEHAL. — *Naissance.* — Henri Carette, 31, rue Lamartine.

## LANNOY

PROCES-VERBAL. — Un procès-verbal a été dressé à la charge de Norbert Franchomme, journalier à Willems, qui circulait en vélo sur un trottoir interdit.

### HEM

*IMPORTANTE REUNION A L'AMICALE JULES FERRY EN FORMATION.*—Nous avons déjà dit qu'une Association, dite Amicale Jules Ferry, était en voie de formation à l'école de garçons, du hameau des Trois-Baudets.

Son but est d'encourager les progrès des élèves, de venir en aide aux plus nécessiteux, de procurer à ses membres des occupations, des récréations profitables au corps, à l'esprit et au cœur.

Des concours précieux lui sont acquis. Des projets intéressants sont prêts.

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés et notamment aux pères, aux frères des élèves, les premiers bénéficiaires de l'œuvre nouvelle, pour adhérer à l'Amicale.

Cette institution aura d'autant plus de chance de succès qu'elle entraînera, dans son action, un plus grand nombre de personnes.

Une réunion, à laquelle assisteront tous les amis de l'école, aura lieu le 7 mai, c'est-à-dire dimanche prochain, à 3 heures, dans une salle de l'école des garçons du hameau des Trois Baudets.

L'ordre du jour de cette réunion porte : Lecture et adoption des statuts. — Election de la commission.

Les personnes désireuses de donner leur adhésion et empêchées d'assister à la réunion, peuvent l'envoyer par écrit à l'école.

Dans le compte-rendu que nous donnâmes de la première réunion, nous dîmes que l'Amicale Jules Ferry compterait cent membres dimanche prochain.

A tous les républicains, à tous les amis de l'école, à tous les pères de famille, de faire leur devoir et le désir de tous, deviendra une réalité.

### SAILLY

AFFAIRE DE COUPS. — Mlle Alphonsine Carette, servante chez M. Borgy, a porté plainte contre Mme Messian, cultivatrice, qui lui aurait porté des coups.

Les gendarmes vont enquêter. Cette affaire viendra devant M. le juge de paix de Lannoy, lors de la prochaine séance de simple police.

### TOUFFLERS

ARRESTATION POUR FRAUDE. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation le nommé Gustave Holvoët, âgé de 18 ans, aide-maçon, domicilié à Lomme, qui tentait d'introduire en France huit kilos de café vert, de provenance belge.

Holvoët sera conduit à la maison d'arrêt de Lille, à fin d'incarcération.

ETAT-CIVIL de TOUFFLERS. — *Décès.* — Léopold Le Crech, 23 ans, journalier, au Voisinage.

### CYSOING

ETAT-CIVIL de CYSOING. — *Publications de mariage.* — Fernand Grenier, douanier, et Louise Dehaut, sans profession.

### BOURGHELLES

ETAT-CIVIL de BOURGHELLES. — *Publications de mariage.* — Fernand Grenier, préposé des douanes à Cysoing, et Louis Dehaut, sans profession, à Bourghelles.

### FLERS

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — M. le contrôleur régional se tiendra à la Mairie, le 10 mai, à 8 heures du matin, pour la constatation des changements à opérer dans la confection des rôles des contributions de 1912.

ETAT-CIVIL de FLERS. — *Décès.* — Louise Vannel, 70 ans, sans profession, rue de Lannoy.

### LEERS

ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Le jeune Robert Catlez, âgé de 6 ans, dont les parents habitent le hameau de la Mottelette, a été violemment projeté sur la chaussée par un cycliste qui roulait à une vive allure et qui disparut sans se faire connaître.

Le pauvre petit, qui avait la tête grièvement contusionnée, a été reconduit à son domicile, où il reçut les soins que nécessitait son état.

CHEZ LE SEXE FAIBLE. — Mmes Nys, née Demunter, et Denharinck, née Naurmanne, domiciliées rangée dite du « Colombier », n'ont pas l'une pour l'autre une bien vive amitié, car, pour tuer le temps sans doute, elles s'administrèrent hier une superbe raclée.

Puis, d'un commun accord, elles s'en furent porter plainte l'une contre l'autre.

Le juge, à la prochaine audience de simple police, essaiera de débrouiller cette affaire.

ETAT-CIVIL de LEERS. — *Naissance.* — Germaine Wambège, au Nouveau Jeu.

*Décès.* — Félicité Fiévez, 87 ans, à la Mottelette. — Flore Robbens, 2 ans, au Gibraltar.

### WILLEMS

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées à la charge de Fournier Adolphe, et Maurice Desprets, journaliers à Hem, pour défaut d'éclairage à leur vélo.

### ASCQ

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Mlle Louise Coublez, âgée de 16 ans, épeuleuse au service de M. Léon Baratte, fabricant de tissus, a eu l'index gauche coupé par un fil. Le docteur Delezenne lui a donné des soins, et a déclaré que l'incapacité de travail serait de 12 jours, sauf complications.

ETAT-CIVIL D'ASCQ. — *Naissance.* — Irène Mercier, rue Masséna.

### CHERENG

LES INCENDIES. — Un commencement d'incendie, énergiquement combattu par les habitants, a détruit une certaine quantité de matières textiles, emmagasinées à l'usine Lepers-Duquesnoy. La promptitude des secours empêcha seule un véritable désastre.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Un autre incendie s'est déclaré à la maison commune. Il aurait, lui aussi, pu prendre de grandes proportions, sans le concours des dévoués sauveteurs qui aidèrent les pompiers. Les dégâts sont évalués à 300 francs. Il y a assurance.

On ignore les causes des deux incendies.

### LYS

INCENDIE. — Le feu s'est déclaré hier matin, vers 9 heures et demie, dans une chambre de la maison d'habitation de M. Gérard Nuttin, peigneur, rue de la Mairie. L'incendie, dû à un vice de construction de la cheminée, a détruit une garde-robes et une partie des vêtements qui s'y trouvaient. Il fut rapidement éteint par les voisins, à l'aide de seaux d'eau. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 300 francs.

ACCIDENT. — J.-B. Décottignies, 29 ans, maçon, au service de M. Cailleau, a eu la figure contusionnée par une pièce de bois. Quelques jours de repos ; docteur Caudmond.

ETAT-CIVIL de LYS. — *Décès.* — Valentine Willocq, 73 ans, rue du Vert-Pré.


**LE SUCRE BEGHIN**
**SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA FONTE REGULIERE**


### NEUVILLE-EN-FERRAIN

UN PENDU. — Un tisserand, Jean Hauwels, 58 ans, demeurant à la place, a été trouvé par sa femme pendu dans le grenier de son habitation dans la soirée de mercredi.


**ARTHRITIQUES, GOUTTEUX**
**BOIRE AUX REPAS**
**VICHY-CÉLESTINS**


# GAZETTE TOURQUENNOISE

### RETRAITES OUVRIERES

*Permanences des Commissions municipales.* — 5e section. — Les intéressés habitant la cinquième section, c'est-à-dire ceux qui habitent les rues comprises entre les rues de Paris et du Brun-Pain, et les territoires de Roncq et de Bondues, sont invités à remettre leurs bulletins individuels remplis et signés au siège de la section, école de garçons, rue Neuve, où les permanences seront continuées les vendredi 5 et samedi 6 mai, de 6 heures à 8 heures du soir, et le dimanche 7 mai, de 10 heures et demie à midi et demi.

Les assurés obligatoires qui n'ont pas reçu de bulletins et les intéressés qui désirent se faire inscrire à titre d'assurés facultatifs, trouveront des bulletins de renseignements à la permanence.

MM. les membres de la commission donneront aux intéressés toutes les indications qui leur seront nécessaires.

Un employé sera mis à la disposition de la commission pour recueillir les bulletins et, au besoin, les remplir.

*Première séance de commission municipale.* — Les commissions municipales constituées pour faciliter l'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, ont inauguré leurs travaux le 3 mai dernier, par la réunion de la 5e section, à son siège, Ecole des garçons, rue Neuve.

MM. Verbecque, conseiller municipal, président; Emile Parmentier, délégué titulaire patron; Arthur Nys, délégué titulaire ouvrier, assistaient à la réunion.

Un employé avait été mis à la disposition de la commission pour recueillir les feuilles des assurés et les aider au besoin à les remplir.

Bon nombre d'intéressés se sont présentés devant la commission, soit pour déposer leur bulletin d'assurés obligatoires, soit pour établir une demande d'assurés facultatifs.

D'autres se sont présentés avec des bulletins non remplis.

Ils ont déclaré n'avoir pu remettre leurs bulletins aux agents recenseurs, parce qu'ils n'avaient pu les remplir, faute de renseignements, ou parce qu'ils étaient absents dans la journée. Aussi, préféraient-ils se rendre aux permanences et remplir leurs bulletins avec l'aide des employés mis à leur disposition.

Enfin, d'autres ont témoigné le désir, avant de remplir leur bulletin, d'avoir des indications sur la portée et les avantages qu'ils retireraient de la loi.

MM. les membres de la commission et le directeur de l'Institut Social qui s'étaient rendu à la permanence ont donné à chacun des intéressés les renseignements utiles, s'appliquant à leur cas particulier.

Sur la demande des intéressés, la commission a décidé, d'accord avec l'Administration municipale, que la permanence serait continuée au siège de la section les vendredi 5 et samedi 6 mai, de 6 heures à 8 heures du soir, et le dimanche matin, de 10 heures et demie à midi et demi, afin de donner toutes facilités aux ouvriers et aux ouvrières, ainsi qu'aux intéressés désireux de bénéficier de la loi à titre d'assuré facultatif, de se faire inscrire et de se faire donner tous les renseignements utiles.

Nous ferons connaître les jours et heures des permanences pour les autres sections, au fur et à mesure que les bulletins individuels auront été distribués.

### DANS L'ENCRENAGE

Chez Mathon-Dubrulle fils, boulevard Gambetta, Henri Desbonnets, âgé de 45 ans, tisserand, a eu les doigts pris dans les engrenages en nettoyant son métier.

Il en est résulté des plaies contuses des médius annulaire et auriculaire, avec section du tendon extenseur du médius.

L'incapacité de travail est estimé à trois semaines.

### BAINS MUNICIPAUX

A l'occasion du Conseil de révision, la piscine sera réservée aux hommes toute la journée d'aujourd'hui vendredi.

### AMICALE COLBERT

La commission organisatrice du banquet annuel rappelle aux anciens élèves que la liste d'adhésion à la soirée intime du samedi 6 mai se clôture vendredi soir, à 8 heures.

Les sociétaires qui désirent prendre part à cette fête toute intime sont instamment priés de souscrire au plus tôt, car peu de places restent encore libres.

Il est rappelé aux adhérents qu'une grande tombola, avec de nombreux lots de valeur, sera tirée entre tous les participants à cette fête amicale.

Les sociétaires sous les drapeaux sont invités gratuitement au banquet. Leur retour parmi les anciens sera accueilli avec le plus grand plaisir.

### INAUGURATION DE LA MAISON DES AMICALES

**Grande foire aux plaisirs des 14 et 15 mai**

Depuis la création de la Fédération des Amicales, qui a mis fin à l'isolement scolaire, les Amicales forment autant de sections de solidarité de la jeunesse laïque de Tourcoing, dorénavant une et indivisible. Le 14 mai sera une date mémorable où tous les membres des amicales tiendront à prouver combien l'union existe entre eux.

Ils se sont ingéniés pour donner à la «Foire aux Plaisirs» le plus vif éclat ; ils y convient le peuple tourquennois.

Tous les amis de l'école laïque se feront un plaisir et un devoir de la visiter. Ils admireront l'aménagement du beau et vaste local de la Fédération avec ses nombreuses salles, son joli mobilier et ses jeux de toutes sortes ; ils s'y récréeront sainement aux attractions diverses : ici des concerts variés, là des spectacles qui exciteront le fou rire ; un peu plus loin des restaurants ; partout de nombreux jeux, le tout à la portée de toutes les bourses.

De gentilles vendeuses costumées charmeront les nombreux visiteurs.

Un programmé détaillé de la fête paraîtra bientôt.

## ETAT-CIVIL

**de TOURCOING du 4 mai 1911**

*Naissances.* — Marie Decœne, rue d'Arcole, 25. — Jeanne Cau, rue d'Anvers, 28. — Denise Bouckaert, rue Malcense 206. — Roger Rigaux, rue de Paris, 202. — Louis Parmentier, rue de la Latte, 161.

*Décès.* — Marie Vanwymeersck, 73 ans, rue de Toulon, 247. — Marie Dessoyer, 81 ans, rue des Champs, 30. — Victor Dewaele, 10 mois, rue de la Planche. — Léontine Joly, 48 ans, rue de Roubaix, 162. — Auguste Thaïs, 18 jours, boulevard Gambetta, 24. — Roland Famechon, 4 ans, rue de Brest, 14.

## LILLE

### MALADE DANS LA RUE

En passant, hier jeudi, vers trois heures et demi de l'après-midi, boulevard d'Alsace, le journalier Jean Vandenbossche, 75 ans, demeurant rue de Bapaume, cité Faidherbe, 25, s'est soudainement affaissé sur la chaussée en proie à un violent malaise.

Un docteur requis ayant constaté l'état grave du septuagénaire, le fit transporter et admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

### QUI A PRIS LE PARDESSUS ?

Employé en qualité de tailleur pour dames, dans une maison de confections, boulevard de la Liberté, M. Clément Hayt, 18 ans, demeurant rue du Marais, à Tournai, prend chaque jour ses repas dans un restaurant de la rue du Molinel.

Mercredi, vers midi et demi, le tailleur se rendait à son restaurant et accrochait, suivant son habitude, son pardessus estimé 60 francs, à un porte-manteau dans le couloir de la maison.

Lorsqu'il eut pris son repas, M. Hayt constata que son vêtement avait disparu. Dans la poche de ce vêtement se trouvait une carte d'abonnement en troisième classe de Lille à Baisieux.

Le volé est allé conter sa mésaventure à M. Ducreus, commissaire du quartier, qui recherche l'amateur de pardessus.

### UN JEUNE HOMME QUI L'ECHAPPE BELLE

Le jeune coursier Jean Cnudde, 15 ans, au service de M. Masson, teinturier, rue Esquermoise, 83, passait, hier jeudi, vers dix heures et demie du matin, rue du Faubourg de Roubaix, conduisant un tri-porteur.

A un certain moment, le car F numéro 905, venant de Lille, heurta légèrement le frêle véhicule, qui se renversa.

Le jeune Cnudde fut projeté sur la chaussée, mais se releva aussitôt, ne portant heureusement aucune blessure.

Quant au tri-porteur, il reçut, dans la collision, de légères avaries.

## La Brigade Mobile opère

**ARRESTATION D'UN VOLEUR**

Les inspecteurs de la Brigade mobile Nicq, Solasal et Vasseur, ont procédé, à Escaudain, à l'arrestation du sieur Léon Haeck, 27 ans, journalier.

Haeck, qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par M. Bélières, juge d'instruction à Béthune, a été écroué à la prison de Valenciennes, en attendant son transfert au Parquet de la ville précitée.

Cet individu faisait partie, croit-on, de la fameuse bande de voleurs qui désolèrent longtemps Hénin-Liétard et les environs, et dont la plupart des membres ont été arrêtés par la Brigade Mobile.

## En route pour l'Afrique

**DEPART D'UN CONTINGENT MILITAIRE POUR CONSTANTINE**

C'est hier matin qu'a eu lieu le départ d'un contingent militaire lillois pour l'Algérie. On sait que les soldats le composant sont destinés à remplacer leurs collègues envoyés au Maroc.

Ce détachement comprenait, outre 48 soldats appartenant au 1er escadron du train des équipages, et placés sous les ordres du lieutenant Pélissier, quatre soldats de la première section des commis-ouvriers.

Ces derniers partaient sur leur demande. Parmi les soldats du train, il y avait seulement neuf volontaires, les autres avaient été tirés au sort.

A six heures et demie du matin, hier, tous les partants revêtus de l'uniforme et de l'équipement de mobilisation qu'ils avaient touché la veille, étaient réunis dans la cour de la caserne St-Ruth.

La société des Anciens du Train avait tenu à assister au départ de ses cadets, à qui elle distribua, à titre de souvenirs, une ceinture, une pipe, du tabac, un canif et d'autres menus objets.

M. le colonel Lugniez passa en revue ses hommes, puis leur fit ses adieux.

Vers sept heures, le détachement franchissait la porte du quartier pour se diriger vers la Gare.

Précédés de la société des Anciens du Train et de la Fanfare de trompettes de l'escadron, les partants gagnèrent la rue Royale, la rue Esquermoise, la Grand'Place, la rue de la Bourse, la place du Théâtre, et enfin la rue Faidherbe.

Sur tout ce parcours, les militaires rencontrèrent l'accueil le plus sympathique.

Il en fut de même à la gare où le nombre de curieux était assez important.

A 7 heures 44, le Dijonnais, dans lequel s'étaient embarqués les soldats, du train et leurs compagnons, s'ébranla, pendant que les fanfares sonnaient au défilé de la garde.

Bientôt, ce ne fut plus au loin qu'un léger panache de fumée qui, très vite, disparut.

Nos soldats, qui arriveront ce matin à Marseille, seront aussitôt embarqués pour Constantine et répartis selon les besoins du service.

## L'épicier satyre

**L'instruction**

M. Delalé, juge d'instruction, a procédé, hier, dans l'après-midi, à l'interrogatoire de quatorze jeunes gens, dont la plupart furent les victimes de Defante. Les dépositions des garçonnets ont été accablantes pour l'épicier-satyre, qui a cependant à nouveau nié s'être livré en leur compagnie à des actes contre nature.

Un nouveau fait grave a été relevé à la charge de l'inculpé. Selon la déclaration des témoins qui ont été entendus hier, Defante aurait également abusé d'une fillette de 7 ans, il y a quelque temps.

M. Delalé a fait convoquer cette enfant et procédera prochainement à son interrogatoire.

Questionné à ce sujet, l'épicier-satyre a répondu au magistrat par de nouvelles dénégations.

Lundi prochain, M. Delalé interrogera Mme Defante et ses enfants.

## Pour la nouvelle Bourse du Commerce

Toute la journée d'hier, des ouvriers plâtriers ont été occupés à prendre l'empreinte de divers motifs de sculpture à l'ancienne Bourse, et notamment des écussons placés au-dessus de la porte s'ouvrant sur la place du Théâtre.

Ces sculptures seront, nous a-t-on dit, très exactement reproduites sur la nouvelle Bourse. Les moulages donneraient des points de repaire indispensables aux sculpteurs pour mener leur travail à bonne fin, quant au point de vue de l'exactitude.

## Douai

### UN TRIO DE RODEUSES

Mercredi soir, les agents Lesecq, Pièlre et Richard, de service de nuit, étaient prévenus que trois femmes aux allures louches, racolaient sur la place Carnot.

Les agents se mirent à la recherche de ces femmes et parvinrent à les arrêter au moment où elles allaient exercer leur peu honorable profession.

Conduites au poste et suivies par de nombreux curieux, elles s'expliquèrent. L'on sut qu'elles avaient frappé une douaisienne qui se promenait rue de Bellain, et qu'elles étaient arrivées dans notre ville depuis trois jours. En cours de route, l'une d'elles, une blondinette, portant un chapeau, outragea le brigadier de sûreté Leleu.

Fouillées, deux étaient dépourvues d'argent ; la troisième, pour toute fortune, ne possédait que 1 fr. 70.

Déposées au violon, elles furent interrogées jeudi matin par M. Noclercq, commissaire de police. Celle qui outragea le brigadier Leleu, Léonie Leroy, 20 ans, fut déférée au Parquet et écroué.

Quant aux deux autres, elles furent conduites à la gare et dirigées sur une destination.... inconnue.

### ARRONDISSEMENT DE DOUAI

#### RACHES

PLAINTE — Pierre Dupuis, 42 ans, chef chauffeur à la Compagnie du chemin de fer du Nord, se trouvait au cabaret Deparis, prenant une consommation.

Léon Darras, peintre, vint à entrer et proposa à Dupuis de prendre une consommation. Ce dernier refusa. Furieux, Darras se livra à des voies de faits sur Dupuis, qui déposa une plainte à la gendarmerie.

#### AUBIGNY-AU-BAC

LES VAGABONDS. — Jean Paligny, âgé de 22 ans, et François Dayez, âgé de 38 ans, ont été arrêtés par la gendarmerie pour vagabondage.

Tous deux ont été écroués.

#### WARLAING

VOL. — Un malfaiteur a pris la fuite en enlevant une bêche et une faulx appartenant à M. Descamps, cultivateur.

#### SIN-LE-NOBLE

LES CHOUX-FLEURS. — M. Roire, maraîcher, a déposé une plainte à la justice contre un individu qui a enlevé dans son jardin de nombreux plants de choux-fleurs.

#### AIX

VOL DE DEUX VELOS. — Des inconnus ont dérobé les bécanes des nommés Jules Gazet, 30 ans, gazier, et Obin, journalier.

Les vélos étaient estimés 270 francs et se trouvaient à la porte de l'estaminet Duvinage.

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie, qui recherche les auteurs de ces vols.

#### ANICHE

SYNDICAT DES OUVRIERS VERRIERS A VITRES — Assemblée générale le dimanche 7 mai, à 6 heures du soir.

Objet : Situation financière, rapport, nomination d'un secrétaire, revendications des gamins.

La commission administrative est convoquée pour 4 heures.

## Valenciennes

### Un enfant se noie dans l'Escaut

Jeudi vers dix heures du matin, plusieurs enfants jouaient près de la berge du canal de l'Escaut, au lieudit « Le Pas de Cheval », Parmi eux se trouvait le jeune Nestor William, âgé de six ans, dont les parents habitent rue Cahot.

Soudain, au cours de ses ébats, le malheureux bambin glissa sur le bord et tomba à l'eau. Il disparut aussitôt.

M. Zéphyrin Carlier, âgé de 58 ans, terrassier, travaillant à la Citadelle, avait été témoin de l'accident.

Il accourut aussitôt, mais malheureusement, ne sachant pas nager, il ne put se porter au secours de l'infortuné enfant.

Il appela au secours MM. Gustave Cochez, 27 ans, entrepreneur de charpente, et Pierre Dime, 42 ans, charpentier, qui sautèrent dans une barque et se mirent à la recherche du petit noyé.

C'est seulement au bout de 25 minutes qu'ils parvinrent à retirer de l'eau Nestor William.

M. Mineur, conseiller municipal ; Désiré Danghin, garçon brasseur et Heudi, pharmacien, et les courageux sauveteurs, prodiguèrent des soins énergiques au pauvre enfant, mais ils demeurèrent vains. Il expira en effet, une demi-heure après, sans avoir repris connaissance.

Le corps fut reconduit chez les parents, dont la douleur est navrante.

### LE VOLEUR DE BECANES A L'INSTRUCTION

Nous avons annoncé la semaine dernière la disparition de deux bicyclettes appartenant à MM. Barbieux et Achille Hiet, de Denain.

Mardi soir, un individu se présentait chez Mme Lajeunesse, cabaretière, boulevard Caraman, à Denain, et lui demandait de mettre sa bicyclette dans sa cour. Il craignait qu'on ne lui enlève sa plaque.

Des soupçons naquirent aussitôt chez la débitante, qui avertit la police.

Cette bicyclette était l'une de celles volées à M. Hiet. On sait que celui-ci fut victime de deux vols de bécanes en moins de trois semaines.

Enfin on apprit que la bicyclette de M. Barbieux avait été déposée au Mont-de-Piété.

Cet individu, un certain J.-B. Dauchy, sans domicile fixe, fut donc mis en état d'arrestation. Il a été amené hier devant M. le procureur de la République, puis interrogé par M. le juge d'instruction.

Dauchy a reconnu être l'auteur des vols de ces deux bécanes, mais nie s'être approprié la seconde appartenant à M. Hiet.

Il a été écroué dans la matinée à la maison d'arrêt.

### PASSAGE DE LA REINE DOUAIRIERE D'ANGLETERRE

La reine douairière d'Angleterre, revenant de Gênes et regagnant Calais, où elle doit s'embarquer, est passée jeudi en gare de Valenciennes à 1 h. 18, avec 1 h. 38 de retard.

Le train royal était composé d'un wagon-salon anglais, d'un wagon-restaurant, d'un sleeping, d'une voiture de première et d'une voiture mixte pour sa suite.

Un service d'ordre avait été organisé sur le quai de la gare et tout le long de la voie.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

#### DOUCHY

UN ENFANT COURAGEUX. — M. le préfet du Nord vient d'adresser une lettre de félicitations au jeune Cyrille Portelange, qui, le 24 mars dernier, a fait preuve de dévouement en sauvant un de ses camarades en danger de se noyer.

#### ANZIN

ACCIDENT. — Aux établissements de la Société de mécanique industrielle, Delmotte Victor, 18 ans et demi, tourneur à Valenciennes, polissait une pièce, lorsqu'il eut la main droite prise entre cette pièce et le chariot du tour.

Il devra, de ce fait, chômer plusieurs semaines.

#### ESCAUTPONT

ACCIDENTS. — Cazin François, occupé à la Brasserie Cazin-Bricout, au Tricu, a été blessé à la main droite en travaillant.

— Emile Guillaume, occupé au hall du four à bouteilles, est tombé et dans sa chute s'est blessé au genou droit.

#### DENAIN

LE VOL DE BICYCLETTES. — Le voleur de bicyclettes, que nous avons signalé hier, était porteur de faux papiers. Son véritable nom est Dauchy Jean-Baptiste, 19 ans, originaire de Rumes (Belgique).

Contrairement à ce que nous avons dit, il est encore tenu à Denain.

Nous dirons pourquoi plus tard.

CAMBRIOLAGE. — Dimanche, vers onze heures du soir, des individus ont crocheté la porte de l'habitation Richez Lucien, 28, rue du Moulin, et se sont livré à un cambriolage en règle. Après avoir fouillé les tiroirs et emporté le peu d'argent qu'ils ont pu trouver, ils sont montés au 1er étage où se trouvait le vin et en ont emporté une certaine quantité de bouteilles.

Les auteurs de ce méfait sont restés inconnus.

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

#### VILLERS-COTTERETS

INCENDIE. — Une meule appartenant à M. Lemoine Emile, cultivateur, et située à 100 mètres des habitations, à proximité du village d'Haspres, a été détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à 600 francs.

Il résulte de l'enquête que le feu a été allumé par deux jeunes garçons de la commune « pour voir l'effet que ça ferait ».

# PAS-DE-CALAIS

#### CARVIN

### UN CARVINOIS ACQUITTE PAR LE CONSEIL DE GUERRE

Notre compatriote Charles Berton, incorporé en octobre 1909 au 6e chasseurs à cheval à Hesdin comparaissait hier devant le conseil de guerre du 1er corps d'armée siégeant à Lille.

Un soir d'avril, rentrant un peu gai dans la chambrée il avait involontairement décoché à son caporal un coup de poing dans la figure. Sa famille lui avait choisi comme défenseur Me Fernand Macquart du barreau de Lille.

L'avocat après avoir discuté pied à pied l'accusation et en avoir démontré toute la fragilité, évoqua aux yeux des juges la douleur immense et la honte imméritée qu'infligerait une condamnation à toute une famille d'honnêtes gens, et dans une péroraison émouvante et chaude demanda en faveur de notre malheureux compatriote, victime d'un geste irréfléchi, l'application la plus large de la loi de pardon.

Le Conseil de guerre, touché et convaincu après quelques minutes de délibération revint avec un verdict d'acquittement.

## Tribunal Correctionnel de Lille

**Audience du 4 mai 1911**

SOUVENIR DE L'EXPOSITION.— Ayant travaillé à l'Exposition, un sieur Laurent n'a rien trouvé de mieux comme souvenir que d'emmener la femme de son logeur et avec elle le mobilier de ce dernier.

Mais le Laurent d'honneur ayant rencontré le mari délaissé s'attira de celui-ci d'abord des reproches puis un coup de canif au bras.

Cette piqûre vaut à son auteur 25 francs d'amende avec sursis.

ŒUFS DE PAQUES. — Arys Charles-Louis, 38 ans, plafonneur à Roubaix a dérobé des œufs de perdrix et de cane à l'Exposition. Il les a cachés dans le pavillon de la République Argentine où on les a découverts le 24 avril.

8 jours de prison à l'amateur d'œufs.

POUR AVOIR LA FILLE... — Une chanson bien connue à Roubaix dit que

Pour avoir la fille
Jeunette et gentille
C'est à la maman
Que l'on doit faire le boniment.

Deraet Joseph, 19 ans, ouvrier à la ferme Delmotte à Bousbecque ne l'entend pas ainsi et croit au contraire que c'est au papa qu'il faut s'adresser.

Aussi a-t-il dernièrement dérobé deux sacs d'engrais qu'il a portés à son futur beau-père Veldeman Auguste, 51 ans, cultivateur à Linselles.

Ce dernier prétend avoir acheté les sacs 33 francs ; il est acquitté pour le délit de complicité de vol par recel mais condamné à 16 francs d'amende pour infraction à la loi sur les étrangers. Deraet, le trop aimable fiancé, est condamné à 2 mois de prison avec sursis.

ET LES MŒURS. — Joseph Pollet, 49 ans, employé de commerce, se trouvant le 16 avril au cabaret Simaert, rue Jouffroy, à Roubaix, s'est livré en présence de plusieurs consommateurs à d'indécents attouchements sur les deux enfants de la cabaretière Palmyre, 19 ans et sa jeune sœur âgée de 6 ans.

Deux mois de prison avec sursis au personnage.

LA FRAUDE. — 6 jours et 500 francs à Le Bolloch Yves, marin, sans domicile fixe, pour fraude de 54,450 allumettes.

— 2 mois et 500 francs à Fernand Parent, 21 ans, rattacheur à Tourcoing pour fraude de 28 kilos d'allumettes et 600 grammes de tabac.

AFFAIRES DIVERSES. — 4 mois de prison à Vandeputte Henri, 21 ans, arrêté à Roubaix pour infraction à une interdiction de séjour.

— 2 mois à Dejong Herman, 45 ans, domicilié à Bruxelles, arrêté à Roubaix pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 25 francs d'amende à Leplat Oscar, journalier à Roubaix pour usage d'un faux certificat.

HOMICIDE PAR IMPRUDENCE. — Le 1er mars, à quatre heures du matin, Descamps Maurice, 28 ans, demeurant 15, rue Gantois, passait rue des Postes conduisant un auto-taxi.

Il tamponna une marchande de quatre-saisons, Mme Vandenberghe-Dewule, 68 ans, qui poussait sa baladeuse chargée de légumes. La pauvre femme, transportée à l'hôpital, y mourut quelques heures après l'accident.

Par l'organe de Me Balavoine, la famille de la victime réclame 10,000 francs de dommages-intérêts. Jugement à huitaine.

VOL DE CHARBON. — Duprez Pierre, 43 ans, portefaix, est poursuivi pour avoir dérobé du charbon au préjudice de la brasserie « l'Union Lilloise », à Faches-Thumesnil, le 8 avril dernier.

Défendu par Me Balavoine, Déprez s'en tire avec 6 jours de prison et le sursis.

JEUNE GARNEMENT. — Georges Larose, 14 ans, demeurant dans sa famille à La Madeleine, et coursier chez M. Juin, tailleur à Lille, a volé chez son patron une canne, une longue-vue et une somme de 100 francs. Chez Mme Bouret, galetière, rue Meurein, il a dérobé le contenu du compteur à gaz.

Le tribunal décide que, vu son jeune âge, Larose sera remis à ses parents.

DANS L'URINOIR. — Ernest Havart, 34 ans, demeurant à Lille, est cet individu de mœurs spéciales qui ces jours derniers se livra à certains attouchements sur l'agent de sûreté Baudet qui se tenait en surveillance dans l'urinoir du square Morisson.

Il nie les faits et prétend que l'agent lui cherche une querelle d'Allemand ! !

Le tribunal lui inflige 2 mois de prison.

LE MORDU POUR RIRE. — Un type que les arrêtés du maire de Lille, relatifs aux chiens et à la rage, mettent en joie c'est le nommé Bertin Paul, âgé de 40 ans, demeurant à Roubaix.

Cet individu est l'inventeur d'une nouvelle profession libérale appelée au plus grand avenir, la profession de mordu.

Le 2 mai, non loin du poste de police de Marcq-en-Barœul, Bertin s'affaissait sur le trottoir presqu'évanoui. Presque car il pouvait encore parler suffisamment pour expliquer qu'il venait d'être mordu par le chien d'un boucher de l'endroit à qui il réclamait 50 francs d'indemnité.

Malheureusement pour le filou, le garde Vanvooren le connaissait lui et le truc qu'il employait. Le 28 avril, en effet, Bertin avait réussi à se faire remettre 15 francs par un sieur Vandenbulcke dans des circonstances analogues.

Furieux de se voir découvert, le « mordu » injuria le garde et se rebella quand on voulut l'emmener au violon.

Bertin ira passer 18 mois à Loos où il pourra suivre à son aise le traitement antirabique.

CE QUE C'EST QUE D'ETRE PARRAIN. — Waquet Magloire, 40 ans, voyageur de commerce, rue Saint-Bernard, à Lille, est le parrain du fils de Mme Ravaut, rue Mexico. Cette dame Ravaut est en même temps la sœur de la belle-sœur de Waquet.

Or Waquet est en très mauvais termes avec sa belle-sœur et la sœur de cette dernière. Le 1er avril, vers midi, alors qu'il passait rue Mexico, Mme Ravaut lui fit un pied de nez. Fi ! madame.

Or M. Waquet, Magloire pour sa femme, n'aime pas les manifestations de ce genre. Il y eut querelle d'abord, lutte ensuite et Mme Ravaut porta plainte.

Elle réclame 200 francs de dommages-intérêts.

Après plaidoire de Me Spriet, Waquet est condamné à 30 francs d'amende avec sursis et à 30 francs de dommages-intérêts.

EMPLOYE DE TRAMWAY ROSSE. — Le 2 avril, à huit heures du soir, P... J., 26 ans, sujet belge, mécanicien à Lille, étant monté sur un car A voulut enlever le câble fournissant la lumière à la remorque.

Ayant reçu une observation du receveur nommé Stupeley, P... ne se contenta pas de l'appeler « betterave », chose toute naturelle, mais il descendit place Ronde et administra au receveur une formidable raclée.

Défendu par Me Spriet, P... J. est condamné à un mois de prison avec sursis, 25 francs d'amende, 58 francs d'indemnité à la Compagnie, 100 francs au receveur et à l'affichage du jugement, en 25 exemplaires portant la lettre X.